

L'écho des relais

le journal relais des assistants maternels de la Ville de Tours

N°33 – Septembre 2018

tours.fr

VILLE DE
TOURS

Edito :

Nous avons le plaisir de reprendre contact avec vous après cette période estivale. Ce journal vous permet de connaître les propositions de rencontres pour l'année à venir et vous donne des informations utiles pour votre rentrée.

Bonne lecture et à bientôt.

Agenda :

Le RAM sera fermé le 2 novembre 2018 et du 24 décembre au 1^{er} janvier 2019.

Ce qui s'est passé au RAM :

⇒ Lors de la réunion du 26 juin, nous vous avons présenté les thèmes abordés lors des TAC 2017-2018 :

- le développement de l'enfant,
- le jeu,
- le doudou,
- la communication bienveillante et bientraitance,
- l'alimentation.

Parmi ces thèmes, vous avez choisi de travailler particulièrement, cette année, **la communication bienveillante et le développement de l'enfant.**

Isabelle Gilbert nous accompagnera dans notre réflexion à partir de situations concrètes vécues et proposées par les participantes qui s'engageront à participer aux 4 réunions suivantes de 20h à 22h au 16 rue du Hallebardier :

- mardi 4 décembre
- mardi 29 janvier
- mardi 2 avril
- mardi 4 juin

Pour les autres thèmes, nous vous proposons plusieurs rencontres de 20h à 22h :

- le lundi 19 novembre : **A quoi sert le doudou ?**
- le lundi 25 février : **Le repas, moment convivial et de plaisir ?**
- le lundi 25 mars : **Les différents jeux de l'enfant**
- le lundi 13 mai : **L'organisation et la mise en place du jeu**

Les lieux seront précisés ultérieurement.

Pour toutes ces propositions, inscrivez-vous au 02.47.70.86.68.

⇒ Lors de cette réunion, nous vous avons aussi informé de la nouvelle redéfinition des secteurs et des quartiers en harmonisation avec le Service Petite enfance de la ville.

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, voici les différents quartiers par secteur :

- **Nord** : Tranchée-Maginot, Ste Radegonde, Milletière-Aéroport, Beffroi-Monconseil, La Chevalerie, Douets-Maine, Maréchal Juin
- **Sud** : Les 2 Lions-St Sauveur, Verdun, Les Fontaines, La Bergeonnerie, Grammont-Montjoyeux
- **Est** : Loire-Heurteloup, Velpeau-Ronde, Michelet-Palais des Sports, Beaujardin, St Paul-Wagner
- **Ouest** : Prébendes, Febvotte, Tonnellé-Giraudeau, Botanique, Béranger-Vieux Tours

Cette nouvelle répartition a pour objectifs d'accompagner au mieux la recherche des parents et cibler au plus précis leur demande et ainsi faciliter votre emploi. De plus, nous avons décidé de renommer certains quartiers délaissés par les familles pour les remettre en valeur.

Vous pouvez retrouver le plan sur le site de la mairie de Tours : www.tours.fr / rubrique Education et jeunesse / Petite enfance / Accueil individuel.

Informations pratiques :

⇒ Les obligations vaccinales étendues à 11 maladies.

Chez les enfants nés à partir du 1er janvier 2018, les vaccinations contre la diphtérie, la poliomyélite, le tétanos, l'Haemophilus B, l'hépatite B, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le pneumocoque et le méningocoque sont obligatoires.

La loi impose que les assistantes maternelles s'assurent de la réalisation des vaccins obligatoires pour ces enfants qu'elles vont accueillir à partir du 1^{er} juin 2018.

Il est préconisé que les parents doivent fournir au plus tard, à la date du début de contrat de travail au choix :

- un certificat médical attestant de la réalisation des vaccinations obligatoires au regard de l'âge de l'enfant
- la photocopie des pages du carnet de santé
- un certificat médical de contre-indication à la vaccination

Si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccinations :

- les parents doivent régulariser la situation dans les trois mois, en présentant un nouveau certificat médical
- en cas de refus persistant, l'enfant ne peut plus être accueilli et le contrat est rompu sur le seul motif de non-respect de l'obligation vaccinale

Loi du 30 décembre 2017 et décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 (site legifrance.gouv.fr, vaccination-info-service.fr)

N'hésitez pas à solliciter les professionnels de la protection maternelle et infantile si vous avez des questions, notamment au sujet de l'information à donner aux parents, ou si vous rencontrez des difficultés.

179 rue du Pas Notre Dame.37100 Tours, Téléphone : 02 47 42 67 68
24-26 rue Dublineau 37000 Tours, Téléphone : 02 47 20 21 31
2 allée Monteverdi, 37200 Tours, Téléphone : 02 47 28 44 86
47 bis boulevard Preuilly,37000 Tours, Téléphone : 02 47 37 74 24

Au vu de cette nouvelle loi, désormais pour participer aux temps d'accueil collectif, nous vous demanderons un certificat médical tous les ans stipulant que l'enfant est à jour de ses vaccinations au regard de son âge.

☞ A défaut, l'enfant ne pourra pas participer aux TAC.

⇒ Le prélèvement à la source.

Ce ne sera pas pour 2018, comme annoncé par le précédent gouvernement, mais pour 2020.

Il y aura alors pour les assistantes maternelles, comme pour tous les autres salariés, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Comment se répartira la collecte de l'impôt ? Par qui seront effectuées les retenues à la source ? Comment sera calculé le montant de l'impôt ?

Difficile de le calculer avec les variations de salaires d'une année sur l'autre ou même en cours d'année en fonction des contrats d'accueil signés.

Il faudra bien un an pour réfléchir à un système juste, équitable et fiable en liaison avec les représentants de la profession.

⇒ Pôle emploi

A la suite de votre demande, nous avons pris contact avec Pôle Emploi. Nous vous demandons de nous communiquer vos questions, afin de préparer une réunion pour l'année à venir.

Pôle emploi nous a également informé qu'un questionnaire allait être adressé à chaque assistant maternel afin d'actualiser son dossier.